



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-038

THEATRE SOUS LES ARBRES
APPEL A PROJETS

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mars 2016 et affichée le 25 mars 2016.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **14 AVR. 2016**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint (Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana), M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant), Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec (Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à 17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**THEATRE SOUS LES ARBRES
APPEL A PROJETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions « Politique culturelle, sportive, petite enfance », « Logement, habitat, politique de la Ville » et « Politique éducative scolaire et associative » en date du 23 mars 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 avril 2016 relatif au lancement d'un appel à projets au lieu dit le « Théâtre Sous les Arbres »,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le lancement d'un appel à projets pour le choix de l'opérateur qui aura en charge le lieu dit le « Théâtre Sous les Arbres » ;

Article 2 : de valider le cahier des charges proposé pour cet appel à projets ci-annexé ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

THEATRE SOUS LES ARBRES APPEL A PROJETS

Dans le droit fil du Pacte Culture signé le 18 août 2015, la Ville du Port souhaite renforcer l'offre théâtrale sur son territoire. Elle a en effet identifié le spectacle vivant, et particulièrement le théâtre, comme un des axes prioritaires de sa politique culturelle.

Les objectifs recherchés sont :

- de permettre à chaque citoyen de cheminer parmi toutes les formes d'expressions artistiques, des plus spontanées aux œuvres les plus exigeantes ;
- et de travailler à une meilleure appropriation de l'outil par les Portoïsiens dans le cadre de sa politique de proximité, et notamment dans les quartiers dits prioritaires identifiés par la Politique de la Ville.

Propriétaire du lieu appelé « Théâtre Sous les Arbres », installé dans le périmètre de la future friche économique et culturelle, la collectivité entend questionner la programmation et les orientations actuelles de cet établissement et retenir un opérateur qui fasse vivre les lieux selon ces orientations nouvelles.

Le choix de cet opérateur se fera dans le cadre d'un appel à projets dans le double objectif de :

- donner aux artistes la possibilité de créer et de diffuser des œuvres ;
- construire une relation entre ces œuvres et les habitants leur permettant ainsi de nourrir leur imaginaire et leur créativité.

Il convient de préciser que la Ville souhaite mettre cet équipement à disposition d'un opérateur pour le développement de l'art dramatique sur le territoire. Il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition d'un artiste pour le développement de son propre parcours.

Le cahier des charges de cet appel à projets est joint en annexe de la présente note de lecture.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le lancement d'un appel à projets pour le choix de l'opérateur qui aura en charge le lieu dit le « Théâtre Sous les Arbres » ;
- valider le cahier des charges proposé pour cet appel à projets ci-annexé ;
- autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Annexe

APPEL A PROJETS THEATRE SOUS LES ARBRES (2016-2020)

1/ Préambule

En août 2015, la Ville et l'Etat ont conjointement signé un Pacte Culture dans lequel les partenaires s'engagent à maintenir au niveau actuel leurs crédits pour trois ans, autour de cinq axes :

- La démocratisation culturelle avec en particulier la lutte contre l'illettrisme ;
- L'enseignement supérieur et la transmission des savoirs ;
- L'attractivité culturelle du territoire : valorisation des richesses patrimoniales du Port ;
- Le soutien à la création et à la diffusion artistique ;
- Le numérique, outil de démocratisation culturelle.

Ont été également conclus un Projet Educatif de Territoire (PEDT), un Contrat de Ville et un Contrat Territoire Lecture (CTL).

La municipalité est propriétaire d'un lieu de spectacles vivants appelé Théâtre Sous les Arbres, installé sur le périmètre de la future friche économique et culturelle. Cet espace à ciel ouvert d'une jauge de 200 places est actuellement géré et occupé par la Compagnie Acta, qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement de la Ville. A la faveur d'une restructuration en cours de la Compagnie Acta et dans le contexte de refonte de sa politique culturelle, la Commune du Port souhaite offrir au Théâtre Sous les Arbres un positionnement plus lisible dans la Ville – notamment en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - et dans l'Ouest, pour leurs populations et plus généralement à l'échelle du territoire de La Réunion.

Aucune politique sectorielle structurée n'a été définie jusqu'à présent sur ce secteur.

2/ Etat des lieux

Des forces...

Commune de 36 952 habitants (INSEE, 2012) rattachée à la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et inscrite dans un bassin de population de 212 561 habitants, son attractivité en matière économique n'est plus à démontrer. Les activités portuaires de négoce (HUB) constituent des facteurs de forte attraction. Cinq zones industrielles et quatre zones d'activités commerciales trament le territoire. Deux ports de plaisance, une activité de pêche industrielle, un site de défense nationale soulignent la singularité de cette ville au regard de l'ensemble du territoire régional.

Sur le plan de l'offre d'éducation et d'enseignement la commune du Port est une ville d'exception : 29 écoles, 4 collèges, le lycée d'enseignement général et technique Jean Hinglo, le lycée professionnel Lépervanche, Antenne de l'Ecole d'Architecture de Montpellier et Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, l'Ecole d'Apprentissage Maritime, l'Institut de L'Image de l'Océan Indien (ILOI), des centres de formation et d'apprentissage, des chambres consulaires, le Centre National des Arts et Métiers de La Réunion.

La ville connaît un fort maillage associatif impliqué dans la vie des quartiers avec notamment en tête de pont les trois centres sociaux : Association de Prévention par des Pratiques Educatives Informelles (APPEI), Village Titan - Centre Culturel et Farfar.

Sur le plan culturel, on retrouve des équipements et services de qualité:

- Sur le champ des musiques actuelles : le Kabardock et le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) ;
- Sur le champ de la lecture publique et des Langues et Culture Régionales (LCR): la Médiathèque Benoite Boulard, la Bibliothèque de la Rivière des Galets et Lofis la Lang Kréol.

La Ville brille également par la richesse de son patrimoine matériel et immatériel caractérisé, issu des luttes syndicales et politiques ou encore un patrimoine végétal remarquable quand on sait que cette ville est construite sur une plaine alluvionnaire et aride.

...et des faiblesses.

La première caractéristique de ce territoire est le taux de pauvreté monétaire de 54%, alors que celui du TCO est de 39% et celui de La Réunion de 40%. Cet indicateur renseigne sur la capacité économique des ménages qui sont dépendants des prestations familiales pour un tiers d'entre eux.

La seconde caractéristique majeure du Port est le pourcentage de logements sociaux de 59%, ce qui représente le quart des logements sociaux de toute La Réunion. Cette concentration de ce type de logement en immeuble vertical sur une superficie de 16Km² donne un aspect urbain au paysage.

A cela s'ajoute une situation extrêmement alarmante en regard du chômage : deux jeunes sur trois de moins de 24 ans sont sans emploi. C'est le ratio le plus défavorable de toute La Réunion, alors que Le Port a le plus fort taux d'attractivité économique de la région.

Sur le plan de la structuration des ménages, la caractéristique prédominante est le fort pourcentage de familles monoparentales de 31%. A titre comparatif le TCO et l'ensemble du département affichent respectivement un taux de 21,2 % et 21,1 %.

La réussite éducative est également menacée dans la mesure où un mineur sur deux est en situation de vulnérabilité socio-éducative. Cet indicateur met en évidence la qualité du milieu de vie des mineurs (parents locataires de logement social, sans activité, peu formés, familles monoparentales et nombreuses). La Ville est classée en zone d'éducation prioritaire dans son ensemble. 79 % de la population est concernée par la Politique de la Ville.

3/ Situation

C'est donc dans ce contexte que la politique culturelle du Port est un vecteur fondamental de développement global et un moyen primordial conduisant à l'épanouissement humain des personnes et des familles. Elle affirme la volonté de la Ville de permettre à chaque citoyen de cheminer parmi toutes les formes d'expressions artistiques, des plus spontanées aux œuvres les plus exigeantes. Le spectacle vivant est un secteur transversal sur lequel la Ville souhaite s'investir dans ce souci de développement culturel et de diffusion artistique. La Ville souhaite également une meilleure appropriation de l'outil par les Portoises dans le cadre de sa politique de proximité.

La programmation artistique doit être recentrée sur le théâtre au sens large : théâtre de texte, théâtre visuel, marionnette, cirque, avec une dominante arts de la parole.

Le choix de cette orientation particulière est lié à la dimension internationale de la ville portuaire et à la forte représentativité des langues du bassin sud océan Indien sur le territoire. Les spectacles sont ainsi souvent issus de la mémoire des conteurs notamment (héritage familial et culturel), de leurs lectures, de leurs rencontres, de leurs propres inspirations et imagination dans un monde en perpétuelle mutation.

L'architecture particulière de ce théâtre, l'originalité de ses arbres qui accentue la convivialité de ce lieu en plein air, en fait l'espace idéal pour des formes de kabars modernes.

Aucun autre lieu n'a fait le choix d'adopter cette orientation : le théâtre du Port vient donc se saisir d'une thématique singulière tout en complétant l'offre existante sur l'île.

4/ Objectifs

La Ville souhaite confier le développement d'un projet théâtre de territoire et pour ce faire mettre à disposition le Théâtre Sous les Arbres à un opérateur œuvrant dans le secteur culturel. C'est pourquoi le présent appel à projets a deux objectifs :

- donner aux artistes la possibilité de créer et de diffuser des œuvres ;
- construire une relation entre ces œuvres et les habitants leur permettant ainsi de nourrir leur imaginaire et leur créativité.

La programmation proposée devra faire état de l'équilibre de l'offre entre les actions au sein du lieu et hors les murs.

Il est à noter que la Ville souhaite mettre cet équipement à disposition d'un opérateur pour le développement de l'art dramatique sur le territoire. Il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition d'un artiste pour le développement de son propre parcours.

5/ Conditions d'accueil

- Démarrage du projet en septembre 2016 pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois ;
- Engagement financier de la Ville du Port envisageable selon le modèle économique proposé par l'opérateur retenu dans la limite de 60 000 € par an en fonctionnement et de 15 000 € par an investissement ;
- Ce financement pourra être complété par une dotation provenant d'autres partenaires : TCO, Conseil Départemental, Conseil Régional, DAC-OI, Contrat de Ville.
- Le « Théâtre Sous les Arbres » :
 - o Le bâtiment étant propriété de la Ville, celle-ci aura à sa charge les interventions lourdes sur le bâtiment ;
 - o Les arbres feront l'objet d'un entretien régulier par le service environnement de la ville ;
 - o Le bâtiment sera équipé a minima de gradins, d'un plancher et de structures de scènes (voir inventaire en annexe) ;
 - o Le gestionnaire aura à sa charge l'entretien des matériels son et lumière, des équipements scéniques, la maintenance courante ainsi que les fluides.

6/Dossier de candidature

Conditions d'éligibilité

- Tout opérateur de spectacle vivant domicilié à La Réunion avec au minimum 1 année d'existence (reconnaissance des pairs et des institutions, notoriété au niveau régional voire national)
- Tout opérateur travaillant dans le domaine du spectacle tout public et plus particulièrement en direction des familles, la capacité d'intervenir à la fois en plein air et dans une salle de spectacle sera appréciée.

Cahier des charges

Volet artistique

- Développer une programmation de spectacle vivant axée sur les arts de la parole, avec un renouvellement régulier des ensembles artistiques programmés et rester toujours attentif à la création en région ;
- Travailler en direction d'un large public, accessible au plus grand nombre, avec une exigence esthétique et qualitative et une inscription forte dans le monde contemporain ;
- Accompagner le travail de recherche et de création des artistes : résidences et compagnonnages artistiques ;
- Renforcer les collaborations artistiques au travers le réseau régional.

Volet médiation

- Propositions artistiques vers les publics les plus éloignés de la création, notamment par le biais de projets proposés hors les murs ;
- Renouvellement et développement des actions de sensibilisation des publics en lien avec les artistes et la programmation ;
- Conception des projets d'action culturelle, des actions d'initiation et de formation artistique en lien avec le projet et pouvant se situer dans le cadre des pratiques amateurs ;
- Proposition d'actions liées à l'éducation artistique, dans le cadre de partenariats avec l'Éducation Nationale, l'Enseignement supérieur, les réseaux sociaux et culturels ainsi que l'ensemble des partenaires artistiques, éducatifs et sociaux actifs sur le territoire, notamment les trois centres sociaux et culturels identifiés par la Ville;
- Elaboration d'une politique de communication et de relations avec les publics qui conforte, développe et élargisse la fréquentation actuelle, veillant ainsi à son renouvellement régulier, à sa diversité.

Volet général :

- Un théâtre résolument ouvert à tous les publics et notamment à ceux qui sont les plus éloignés de la culture ;
- Des actions pouvant être éligibles au financement du Contrat de Ville 2015-2020 ;
- Le candidat saura fournir de manière quantitative la nature des actions proposées, ses objectifs de publics visés et les indicateurs y afférents (nombre de représentations, nombre de résidences, nombre de publics accueillis, nombre d'ateliers, etc.) ;

7/ Conditions financières (budgets annuels, reconductibles sur quatre ans)

- Dotation maximale annuelle de la Ville en fonctionnement : 60 000 €
- Dotation maximale annuelle de la Ville en investissement : 15 000 €
- Aide potentielle selon projet du Contrat de Ville : 15 000 €

L'opérateur retenu devra chaque année demander une subvention à la ville sur la base de projets et de bilans d'activités ainsi que financier. Les montants demandés seront examinés au regard, d'une part du projet de budget de l'opérateur, et d'autre part des disponibilités budgétaires de la Ville. En outre, ces évolutions seront examinées sur la base du taux de progression annuel de la Dotation Globale de Fonctionnement et en fonction des propositions de projets complémentaires présentés annuellement.

En effet, les subventions annuelles n'excluent pas d'une part d'autres aides pour des projets spécifiques développés en parallèle avec l'une ou l'autre des parties contractantes et d'autre part la recherche d'autres financements privés ou publics.

Ainsi, le candidat devra chercher à mobiliser des cofinancements auprès des différents partenaires qu'il aura identifiés, qu'il s'agisse d'institutionnels ou de privés.

8/ Acte de candidature

Il est demandé à chaque candidat d'établir un projet artistique et culturel autour de la thématique retenue dans ce cahier des charges en indiquant les directions et pistes de travail envisagées.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le projet artistique et culturel décliné sur quatre ans ;
- Le budget prévisionnel analytique faisant état de la diversification des recettes ;
- La présentation de l'opérateur : organigramme, profils de l'équipe, parcours artistique et professionnel, statuts (permanents, intermittents) ;
- Eléments budgétaires et bilan d'activité du dernier exercice clos (bilan comptable, compte de résultat, bilan moral, etc.).

Il s'agit d'envoyer un premier projet (dont le contenu artistique reste sous la responsabilité de la compagnie) mais dont les modalités d'action pourront ensuite être approfondies ou complétées compte tenu de la connaissance du terrain, des partenaires potentiels, des subventions obtenues.

Il est par ailleurs à noter que la Ville pourra se réserver le droit d'utiliser tout ou partie de l'équipement existant pour ses propres besoins ou pour des projets dont elle entend assurer la promotion, mais en fonction de la programmation artistique et pour un nombre limité de périodes.

Le dossier de candidature devra être envoyé impérativement par mail : stephane.auguste@ville-port.re (également par la poste si l'opérateur le souhaite) avant le 16 mai 2016 et ne devra pas excéder une quinzaine de pages.

Il sera examiné par un jury composé d'élus municipaux, d'administratifs et de partenaires institutionnels courant juin et les candidats seront informés de la réponse avant le 15 juillet 2016 pour une mise en responsabilité au 1^{er} septembre 2016.

L'examen des offres et le choix du candidat se feront au regard de la pertinence, l'originalité et la qualité du projet proposé, de l'expérience professionnelle de l'équipe porteuse du projet, au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges et de l'engagement financier de la collectivité.

